



**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AUX MEMBRES DE LA
COMMISSION PARLEMENTAIRE**

DANS LE CADRE DE

L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI

LOI SUR LES MINES

Préparé par la Société pour Vaincre la pollution (SVP)

13 SEPTEMBRE 2013

SOMMAIRE

La Société pour Vaincre la Pollution soutient que le système actuel de suivi des effets environnementaux adverses liés aux paramètres réglementés et non-réglementés, **système axé sur l'auto-évaluation des minières et un pseudo contrôle gouvernemental**, a failli à la tâche de prévenir et détecter rapidement les contaminations de l'exploitation minière au Québec.

La SVP soutient qu'il faut inclure dans la Loi des Mines, l'obligation pour **chaque projet minier** de financer, sans droit de regard, une Agence de monitoring indépendante administrée par la société civile et d'assortir cette obligation législative des règlements afférents permettant d'obtenir un véritable suivi environnemental, sanctionné par des pénalités en cas d'infractions.

La SVP propose dans ce mémoire un modèle de structure et d'entente, une Agence de Monitoring indépendante, axée sur un véritable suivi indépendant des activités de chacune des mines selon les critères suivants;

- 1. *Transparence totale du fonctionnement et des données, rapports et autres***
- 2. *Financement obligatoire par le promoteur, sans droit de regard et d'intervention***
- 3. *Une structure de gouvernance TOTALEMENT INDÉPENDANTE DE LA COMPAGNIE ET LÉGALEMENT CONSTITUÉE*** dont les administrateurs ou gouverneurs incluent en majorité des membres des communautés, avec en plus des membres d'ONG environnementales, et ressources scientifiques extérieures aux communautés, ce qui permet de fournir aux communautés une expertise scientifique indépendante, qui reste extérieure et bénéficie d'un recul face aux enjeux et problématiques plus locaux.
- 4. *Libre-accès total pour contrôle d'échantillonnage effectué sans préavis, en tout temps***
- 5. *L'utilisation de données réelles vs modélisations (early warning system)***
- 6. *L'obligation d'appliquer les mesures correctives immédiatement par le promoteur***
- 7. *Un audit environnemental externe prévu et défini***
- 8. *Procédure de règlements des conflits en public, pré-définis dans l'entente***
- 9. *Application du principe de précaution et amélioration des pratiques environnementales***

L'OBLIGATION DE MONITORING ENVIRONNEMENTAL INDÉPENDANT

2.1 Qu'est-ce qu'un MONITORING ENVIRONNEMENTAL INDÉPENDANT (MEI)?

Par monitoring indépendant, la SVP entend un suivi environnemental et des campagnes d'échantillonnage entièrement conçues, administrées, documentées, revues, analysées et commentées par une instance INDÉPENDANTE du promoteur du projet. Ce MEI est effectué et supervisé notamment par des représentants de la société civile, des communautés voisines, d'organismes scientifiques environnementaux à but non lucratif et indépendants (OSBL), d'universitaires, etc., selon une structure et un modèle éprouvés et des paramètres de transparence et d'accès public.

POURQUOI UN MEI?

2.2.1 Considérations générales

Aucun nouveau projet majeur ne devrait être autorisé au Québec sans l'inclusion obligatoire d'une instance de MEI. Le système de surveillance environnemental en vigueur actuellement n'a en effet pas démontré sa capacité de suivre et de répondre aux objectifs et aux nécessités de préservation de l'environnement, de préservation des ressources essentielles, telles l'eau ou l'air.

Le secteur des mines abonde de contamination sévère, d'accidents environnementaux, de sites orphelins hautement contaminés. Le caractère hautement toxique de cette industrie milite dès le départ pour une surveillance environnementale particulièrement sévère. Le passif québécois, environnemental et de responsabilité financière, en matière de contamination minière est tel que le pays ne peut accepter que d'autres situations similaires se reproduisent. Ce passif démontre également que le modèle opératoire de surveillance environnementale québécois ne fonctionne pas, ou peu.

Plusieurs facteurs rendent donc obligatoires l'amélioration du régime de surveillance environnementale et l'adoption de nouvelles mesures pour rencontrer les objectifs de préservation de l'environnement. Ceci est particulièrement crucial pour les projets qui verront le jour après 2012.

Régime québécois: auto-surveillance/contrôle gouvernemental pour les mines

Au Québec et au Canada, le suivi environnemental repose sur l'auto-surveillance effectuée par le promoteur, conçue pour être contrebalancée par un suivi et un contrôle par les instances gouvernementales. L'expérience démontre que ce système est inefficace.

a) Auto-surveillance:

La nature même de l'auto-surveillance repose sur un conflit d'intérêt, ou plutôt d'objectif: l'objectif d'une entreprise est le rendement financier, la hausse des revenus et la baisse des coûts. Or, le respect de l'intégrité environnementale, la recherche de l'absence de rejets toxiques et autres paramètres constituent en soi des coûts, souvent si significatifs pour une entreprise qu'ils affectent la balance de la rentabilité d'un projet. Il est donc inhérent à la nature d'un promoteur de chercher par tous les moyens à réduire ou à s'exempter de coûts environnementaux, et des conséquences de réhabilitation en cas d'accidents ou de fermeture.

Les entreprises effectuent elles-même leur suivi environnemental sur une base de contraintes légales et/ou règlementaires. Selon qu'elles soient ou non bons citoyens corporatifs, elles effectuent avec plus ou moins de rigueur et de proaction leur suivi. Et elles s'assujettissent avec plus ou moins de conformité aux normes, lois et règlements auxquelles elles sont soumises.

Pourtant, dans tous les cas, on observe:

- L'absence de disponibilité **publique** des données brutes de suivi, rendant **impossible** le travail de contre-vérification par des tiers-parties;
- L'incapacité de déceler rapidement les problèmes (**pas de "early-warning system PUBLIC**) sur la non-atteinte des résultats des modélisations contenues dans les études d'impact et/ou les normes réglementaires à être rencontrées.
- Effet de conséquence du précédent: l'incapacité de réagir à temps pour effectivement prévenir les effets environnementaux adverses;
- La société civile et les communautés ne décèlent les problèmes que lorsqu'ils deviennent aigus ou visibles, alimentant stress et méfiance. Ceci est particulièrement le cas pour l'eau.
- La difficulté, parfois l'incapacité totale, de la société civile et des communautés de faire intervenir efficacement les instances gouvernementales officiellement chargées de prévenir et de faire corriger une situation problématique.
- Le conflit d'intérêt permanent, dégénérant en disputes et conflits, et même en actions légales, entre la compagnie, les communautés, et les gouvernements, dans la perspective d'effectuer un suivi valable et, le cas échéant, de régler une situation alarmante ou dégradée.

b) Contrôle gouvernemental

Tant au Canada qu'au Québec, le système d'auto-surveillance est conçu pour être contrebalancé par une surveillance et un contrôle serrés effectués par les différentes instances gouvernementales, les ministères et agences chargés de l'administration des lois et règlements, assistés des différentes instances tels que laboratoires et instituts de recherches, d'inspection, etc. **Les contrôles sont effectués, en théorie, par une**

armée suffisante d'inspecteurs formés, effectuant des contrôles de plusieurs types, y compris des contrôles-surprise.

Contexte de surveillance environnementale– ressources

Dans les faits, les conséquences d'exploitation de la quasi-totalité des projets industriels moyens ou lourds des 30 ou 50 dernières années démontrent à l'évidence l'échec de la surveillance gouvernementale, illustré par la contamination des sites, des ressources limitrophes telles que l'eau, etc.

Il est de notoriété publique qu' il existe un manque chronique de ressources humaines et financières consacrées par les gouvernements au contrôle et suivi environnemental. Le nombre d'inspecteurs, agents et autres responsables de la surveillance environnementale est insuffisant pour effectuer un suivi efficace. Cela est encore plus crucial à la lumière du récent boom minier, qui demande des ressources importantes consacrées au suivi et analyse.

Voici un exemple:

Selon un communiqué émis le 29 avril 2012 par le ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP), Pierre Arcand, la mise en oeuvre du Plan Nord, dans lequel s'intègre le projet de la mine Renard, entraînera sur 25 ans des investissements de **80 milliards de dollars**.

Le même ministre émettait le 1er mai 2012, soit deux jours plus tard, un communiqué annonçant 4,6 millions de dollars "pour la protection de l'environnement sur le territoire du Grand Nord". "**38 personnes supplémentaires, dont 19 occuperont de nouveaux postes**, seront affectées aux activités concernant le territoire du Plan Nord.... Une somme de près de 1 million de dollars sera consacrée à l'acquisition de matériel portatif ..."

Comparons:

Le 25 septembre 2007, la ministre Beauchamp du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) annonçait un plan d'intervention sur les algues-bleu-vert des lacs du Québec. Ce plan était doté d'une enveloppe de 200 millions de dollars sur 10 ans, **soit 20 millions par année et comportait plusieurs volets, dont l'embauche de 15 inspecteurs additionnels**.

Donc, en 2012, pour surveiller des investissements miniers et industriels lourds, de 80 milliards de dollars, le gouvernement du Québec consacrerait une somme supplémentaire à ses activités usuelles de 4,6 millions de dollars. Par comparaison, pour surveiller les lacs du Québec sur un seul paramètre excédant ses activités usuelles, les algues bleu-vert, 20 millions par année sont nécessaires. Il y a là une **première incohérence**. La **seconde incohérence**, ou à tout le moins questionnement, la somme de 4, 6 millions apparaît, prima facie, insuffisante pour doter ne serait-ce que 19 nouveaux postes, sans compter les frais et autres.

Autre élément déterminant en ce qui a trait à la capacité de surveillance et de contrôle du gouvernement du Québec, ce manque de ressources et d'efficacité du suivi environnemental a été largement documenté dans le **Rapport du Vérificateur Général sur le secteur minier**. Ce dernier estime d'ailleurs que le passif dont le Québec est désormais responsable en matière de contamination minière s'élève à près de 1,5 milliards de dollars, démontrant à l'évidence que le suivi des sites miniers n'est pas adéquat.

De façon plus précise, le VG note: ([Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009 Chapitre 2](#)) Notre souligné:

“ Les activités d'inspection souffraient d'un sérieux manque d'organisation. Aucun rapport concernant de telles activités n'a pu être retracé dans 56 p. cent des dossiers analysés. Pour les autres, les inspections avaient été effectuées sans grille d'analyse et remontaient parfois à plus de deux ans.”

2.6

- Quoique l'un des volets de la mission du MRNF porte sur la conservation des ressources, ce dernier ne s'est pas donné d'objectifs d'acquisition de connaissances en la matière.

Mécanismes de contrôle

...À partir de l'analyse d'un échantillon de 25 dossiers de sites miniers, nous avons relevé les éléments suivants:

Dans la quasi-totalité des dossiers, nous n'avons retrouvé aucune trace de collaboration entre les inspecteurs du MRNF et ceux du MDDEP. Une telle collaboration s'avère incontournable si le gouvernement veut favoriser la cohérence de ses travaux et optimiser l'efficacité et l'efficacités des activités d'inspection.

Parmi les trois dossiers vérifiés pour lesquels un certificat de libération avait été délivré à la suite de la réalisation des travaux de restauration, nous **n'avons pas retracé d'analyse documentée** permettant de voir que l'émission du certificat avait reposé sur les critères établis à cet égard. (...).

Les renseignements consignés dans les dossiers des sites miniers du **MRNF ne permettaient pas d'avoir une image complète des interventions effectuées. Nous avons aussi noté un manque d'information de gestion et d'outils susceptibles d'aider le ministère à colliger des données** sur l'évolution de la situation de l'ensemble des sites miniers. ”

Qui surveillera les mines au Québec? Combien d'inspecteurs? Qui vérifiera le design de monitoring, la conformité des échantillonnages, de leurs résultats ? Qui effectuera la contreexpertise des résultats?

MODÈLE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE RECOMMANDÉS POUR UN MONITORING INDÉPENDANT

3.1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Dès 1996, l'exploitation de la mine de diamant EKATI s'arrimait à la signature la signature d'un "Agreement " et imposait la mise en place d'un INDEPENDENT MONITORING AGENCY consacré exclusivement au suivi environnemental de la mine EKATI.

Depuis lors, de nombreuses ententes, "agreements" et structures ont été mises en place avec plus ou moins de succès pour assurer un contrôle environnemental permettant, ainsi que le mentionne Kevin O'Reilly, "...to take **any corrective action** that might be necessary " pour la protection de l'environnement.

Les différentes formes se retrouvent sous le nom de *Good Neighbour Agreement, Environment Agreement, etc.*

Ces ententes sont supervisées, de façon plus ou moins indépendante, par des comités, ou, comme dans le cas de la mine EKATI, par des Agences.

3.2 RECOMMANDATION DE LA SVP CONCERNANT UNE STRUCTURE DE MONITORING INDÉPENDANTE POUR LA MINE RENARD

Après revue de la littérature et des rapports d'évaluation des différents modèles existants, la SVP conclut que l'autorisation de tout projet de mine devrait être assujétie à:

1. à la signature d'une entente et la création d'une Agence **de monitoring environnemental indépendant** entre la société civile, soit les communautés voisines, des membres d'un organisme environnemental scientifique indépendant, des universitaires, etc. Cette entente devrait être basée sur les termes de l'entente en vigueur connue sous le nom de **Stillwater Good Neighbor Agreement**.

(<http://www.northernplains.org/wpcontent/uploads/2010/10/2009AmendedGNA.pdf>) (good neighbor agreement between stillwater mining company and northern plains resource council, cottonwood resource council, stillwater protective association; originally signed may 8, 2000/ amended august 3, 2004 /revised and amended august 23, 2005/ amended november 11, 2009)

2. l'établissement d'une **Agence de Monitoring indépendante** légalement constituée, chargée d'administrer l'entente, et dont les mandats, les objectifs et procédures sont inclus dans l'entente. Cette Agence est financée par l'entreprise minière, et a le pouvoir et l'obligation de concevoir, administrer, publier un régime de

monitoring indépendant, a la capacité de publier les résultats et d'imposer des mesures correctrices.

L'entente / Agence de Monitoring Indépendant devra répondre aux critères suivants tels que définis dans de nombreuses études et rapports, et notamment dans :

Independent Environmental Oversight. A Report for the Giant Mine Remediation Environmental Assessment. February 2011. Dr. Natasha Affolder, Katy Allen and Sascha Paruk, Faculty of Law, University of British Columbia.

http://www.reviewboard.ca/upload/project_document/EA0809-001_Independent_Environmental_Oversight_Report_1328898833.PDF

Ce rapport, qui comprend l'étude de 16 cas, dégage les principes obligatoires à suivre pour assurer un suivi environnemental indépendant efficace. (Toutes les citations proviennent du rapport ci-haut mentionné - notre souligné)

1. *Transparence totale*

Une obligation de rendre public TOUTES les données de monitoring effectuées par toutes les parties, compagnies et gouvernements. Cette disposition permet notamment à l'agence de suivi et aux communautés, à tous chercheurs, ENGO, ou quiconque y a un intérêt, d'effectuer une contre-expertise des résultats obtenus lors de l'auto-évaluation par la compagnie ou du contrôle par le gouvernement.

Opus cité:

“Lesson #5: Access to information is paramount.

The oversight mechanisms discussed in this report demonstrate some universal requirements of independent oversight. The power to access information is paramount, regardless of subject matter. The overseen are unlikely to provide information demonstrating failures or shortcomings unless they are so required. If an oversight body is going to perform effectively it must have in-depth knowledge of the actions of the overseen. Providing a legal basis for access to information ensures that self-preservation instincts cannot trump legitimate information requests.”

2. *Financement obligatoire par le promoteur, sans droit de regard et d'intervention*

Un financement adéquat de l'agence de suivi par le promoteur pour accomplir le mandat de “public watchdog” sur le terrain, c'est-à-dire en exerçant un contrôle total sur un programme de suivi comportant des échantillonnages, un contrôle sur le design du programme, son administration, les décisions du moment et des lieux des échantillonnages.

Lesson #6: Guaranteed funding is necessary.

The case studies in this report sharply reveal that inadequate and insecure funding pose one of the most significant impediments to effective operation of oversight agencies. The Voisey's Bay Environmental Monitoring Board is "on life support"; an agreement to fund the Board was due in 2007 and still has not emerged. The Ekati Monitoring Agency has had to resort to dispute resolution over budget work plans. The Diavik Monitoring Board has experienced substantial disagreements over budgets, including binding arbitration. The oversight body attached to the Laboratory for Energy-related Health Research Superfund site (section 5.2.4) experienced such challenges from the conditions imposed with each intermittent budget grant that the group disbanded completely. A clear conclusion from these examples is that an oversight body cannot effectively carry out the task of oversight if it is forced to constantly battle for funding.

A guaranteed budget not only reduces a body's subservience to the funder, but also allows it to focus on substantive oversight instead of combating its insecure existence. However, the specific tasks of an oversight body are likely to change over time as environmental management strategies evolve. The potential to renegotiate the budget in accordance with the evolving tasks of the body safeguards against budgetary deficiencies. The inclusion of dispute resolution mechanisms further protects against intractable disagreements between the body and the proponent. The Ekati case study reveals the need to allow oversight agencies to access dispute resolution provisions in environmental agreements. If oversight agencies are not party to contractual agreements, they will be left outside the agreements due to contractual privity, and will be unable access dispute resolution mechanisms that are vital for their effective operation."

5. **Une structure de gouvernance TOTALEMENT INDÉPENDANTE DE LA COMPAGNIE ET LÉGALEMENT CONSTITUÉE** dont les administrateurs ou gouverneurs incluent des membres des communautés et d'ONG environnementales comme soutien scientifique extérieur aux communautés, ce qui permet de fournir aux communautés une expertise scientifique indépendante, qui reste extérieure et bénéficie d'un recul face aux enjeux et problématiques plus locaux.

"Lesson #8: Oversight bodies should have a legal base.

The discrepancies are evident between bodies that have legal rights to funding, access, and responses – like the Independent Environmental Monitoring Agency at Ekati, the Environmental Monitoring Advisory Board at Diavik – and bodies that do not. Bodies with established rights are better able to oversee decision-makers and improve environmental management. Without legal rights to necessary resources and information, oversight bodies will always be fighting an

uphill battle against the self-preservation instincts of the overseen. “

2. Libre-accès pour contrôle d'échantillonnage

Un libre-accès complet, par l'agence, son personnel, ses sous-traitants, ses scientifiques, au site minier, en tout temps, pour effectuer des échantillonnages et prélèvements selon les besoins de contrôle et d'enquête;

4. Données réelles vs modélisations

Les autorisations d'exploitation accordées aux minières par les autorités gouvernementales (certificats d'autorisation et autres) sont souvent assorties de mesures visant à vérifier la conformité des résultats aux modélisations des impacts prévus tels que décrits dans l'étude d'impacts.

Ceci cause problème. L'audit externe commandée par EKATI Monitoring Agency a précisément recommandé que la compagnie travaille à partir des données de terrain réelles et non des modélisations, lorsque la mine compte quelques années d'opération. (<http://www.monitoringagency.net/LinkClick.aspx?fileticket=CL5N6RVpZ10%3d&tabid=110>) (Voir également la section 2.3: Critique of diamond mine monitoring regime)

3. L'obligation d'appliquer les mesures correctives par le promoteur

Dans les ententes en vigueur à l'heure actuelle, certains promoteurs ont l'obligation de répondre aux recommandations de leur Agence respective, mais aucune Agence ne peut, de manière unilatérale, imposer des mesures aux promoteurs.

Nous recommandons que l'Agence, tel que définie dans son entente fondatrice, dispose des pouvoirs pour imposer des mesures environnementales correctrices, selon un mécanisme qui pourrait inclure les recommandations de un ou de deux comités ou consultants experts choisis conjointement entre les parties ou via un processus d'arbitrage.

“_Lesson #7: Proponents should be obliged to respond to recommendations from oversight bodies.

Some of the proponents in the case studies discussed are **required to respond to the recommendations of their oversight bodies (see Ekati, Diavik, Stillwater)**. Others are not (see Saskatchewan uranium mines, Frontier Fertilizer). **No oversight body presented has the power to unilaterally implement change in environmental management.** However, those that receive responses can, at least, be certain that their concerns and recommendations were heard. The proponents may not implement the recommendations, but, in theory, they must rationalize their decision and communicate that rationale to the public.

5. Audit externe

Une procédure d'audit environnemental extérieure est prévue et décrite de manière

exhaustive, ce qui constitue un garde-fou supplémentaire de suivi. Les procédures de cet audit incluent une participation complète de la part de la société civile.

Procédure de règlements des conflits définis dans l'entente

Les cas de résolutions de conflits sont clairement définis et reposent notamment **sur un arbitrage en public des opposants**.

3. Principe de précaution et amélioration des pratiques environnementales

L'ensemble des mesures de suivi et de mesures correctrices doivent être inscrites dès le départ dans l'entente et être basées sur l'application du principe de précaution et avec une perspective de minimiser les impacts adverses.

Opus cité:

“Lesson #9: Independent oversight bodies can promote effective environmental management through identifying gaps in environmental monitoring and management.

The case studies in this report document numerous examples of improved environmental management emerging from oversight agency practices. The ways in which oversight bodies can provide enhanced management are numerous. They can vet management and monitoring proposals, adding to the robustness of environmental management strategies; they can recommend new courses of action, ensuring legitimate alternatives are not overlooked; and they can incorporate information from local communities into the project, preventing relevant concerns from being overlooked.

ÉTUDE DE CAS : STILLWATER AGREEMENT

Cette section présente quelques points inclus dans l'entente Stillwater et que la SVP recommande. La caractéristique de l'entente Stillwater est certainement sa précision et sa grande inclusion de la majorité des facteurs déterminants en matière de suivi environnemental.

(À noter: les extraits ne comportent pas l'ensemble des articles des sections de l'entente. Notre souligné)

1. Objectifs:

Le premier article de définition de cette entente est très clair au chapitre des objectifs recherchés de détection et de préservation de l'environnement:

“SECTION 1. OBJECTIVES

1.0 The objectives of this Agreement shall include the following:

(a) **To minimize** any potential adverse impacts caused by SMC Mining Operations on the local communities, economies, and Environment.

1. Données publiques:

Les premières dispositions de cette entente concernent le premier point le plus important, la publication des données et se lit comme suit:

“3.0 Definition of Information. “Information” means “all data, sampling results, studies, reports, evaluations, plans, projects, audits, transcripts, and other Documents derived from or collected under this Agreement.” **All Information shall be part of the public domain and shall not be subject to any requirement of confidentiality or non- disclosure, unless such Information is Confidential Information. The Information designated in Appendix B shall not be considered Confidential Information under any circumstances.** (Notre souligné)

2. Financement obligatoire par le promoteur, sans droit de regard et d'intervention

FUNDING OBLIGATIONS

4.0 Funding Obligation. SMC shall fund the development and maintenance of any programs, studies, plans, audits, or committees required by this Agreement.

4.1 Third Parties. SMC shall pay directly all the expenses incurred by a Third Party completing the projects, reports, studies, or audits required by this Agreement including, but not limited to, the following:

4.1.1 The Environmental Audits required by Section 13.3 up to \$XX per audit year.

4.1.2 Emergency Environmental Audits required by various sections of this Agreement.

4.1.3 The Reclamation Plan and Bond Evaluation required by Section 13.4 up to \$XX per evaluation.

4.1.4 Tailings and Waste Rock Project required by Section 13.5.

4.1.5 The long term fisheries population monitoring program required by Section 13.7.9 up to \$XX per sampling year.

4.1.6 The supplemental Ground Water Studies required by Section 13.7.8 up to \$XX.

Note:

Il convient de noter que les paramètres des programmes de suivi sont identifiés, bien que non-restrictifs et sont accompagnés des obligations de financement par le promoteur. Cette approche permet d'éviter les arbitrages d'un CORE FUNDING, comme dans le cas de la mine EKATI, où les montants peuvent être graduellement acheminés vers d'autres postes de dépenses, tels que les frais de voyages et autres dépenses administratives.

4. Libre-accès aux installations de la compagnie

Le libre-accès aux installations constituent une des clés du suivi efficace, permettant d'abord de vérifier, sous forme d'inspections surprise, les données fournies par le propre programme de suivi de la compagnie et des éventuelles instances de contrôle gouvernemental, mais également de déterminer certains points de relevés et d'échantillonnages non couverts par la compagnie et nécessaires au suivi. Un exemple classique pourrait être de pallier à un mauvais choix de stations d'échantillonnage amont-aval d'un point d'impacts.

SECTION 10. INSPECTIONS

10.0 Inspections. Councils shall have the right to enter mine premises and to inspect mine facilities. **Councils shall have the right to conduct Citizen Sampling, take photographs, and meet with relevant SMC employees during all such inspections.** Councils shall commence and complete each inspection within a reasonable period of time. (Notre souligné)

5. Audit externe

Une procédure d'audit environnemental extérieure est prévue et décrite de manière exhaustive, ce qui constitue un garde-fou supplémentaire de suivi. Les procédures de cet audit incluent une participation complète de la part de la société civile.

ENVIRONMENTAL AUDIT PROGRAM FOR THE EAST BOULDER AND STILLWATER MINES

1.0 Objectives. The objectives of the environmental audits are:

1.0.1 To evaluate SMC compliance with Federal and State Environmental Laws and Regulations.

1.0.2 To evaluate SMC compliance with its internal environmental management policies and procedures.

1.0.3 To evaluate SMC compliance with the terms, conditions, and performance objectives of this Agreement.

1.0.4 To evaluate SMC waste control, minimization and reduction practices.

(...)

Participation. **Councils shall have the right to Participate in all aspects of the environmental audits. Such participation shall include but is not limited to the following rights:**

1.4.1 The right to participate in all site inspections and visits conducted by the Councils' consultants.

1.4.2 The right to participate in all interviews of relevant SMC employees, consultants, and regulatory agency personnel conducted by the Councils' consultants.

1.4.3 The right to access all Information relevant to the environmental audit, subject to the limitations set forth in Section 3.0.

1.4.4 The right to take photographs and take samples of the Environment during such audits.

6. Impacts environnementaux: obligation de réduire les impacts

Conformément au premier article de l'entente sur la préservation de l'environnement, l'entente définit des problématiques d'impacts et oblige la compagnie à EFFECTIVEMENT travailler à RÉDUIRE les impacts dans le milieu.

Voici deux extraits, sur les résidus et l'eau:

APPENDIX K. TAILINGS AND WASTE ROCK PROJECT (Amended November, 2009)

1.0 Obligation and Objectives. **SMC shall establish, maintain, and fund a Tailings and Waste Rock Project (the "Project").**

1.1 Project Objectives. The objectives of the Project shall include but are not limited to the following:

1.1.1 **To minimize and/or eliminate** the need for additional traditional Tailings Impoundments and Waste Rock disposal areas in the Boulder River and Stillwater River Watersheds.

1.1.2 To minimize the production of tailings and Waste Rock at the East Boulder and Stillwater Mines to the extent Economically Feasible.

1.1.3 To identify and quantify future tailings and Waste Rock production and disposal requirements at the East Boulder and Stillwater Mines.

1.1.4 To identify, research, develop, and implement Economically Feasible new Technologies and/or Practices or modify existing Technologies and Practices to:

(a) **Minimize the production of tailings and Waste Rock;** expectancy and capacity of all existing impoundments and Waste Rock disposal areas; **Eliminate and/or minimize the environmental impacts associated** with the disposal of tailings and Waste Rock; and the need for the surface disposal of tailings and Waste Rock. (Notre souligné)

(b) Maximize the

(d) Eliminate and

APPENDIX L. COMPREHENSIVE SURFACE WATER, GROUND WATER, AND AQUATIC RESOURCES PROTECTION PROGRAM

SECTION 1.0 OBJECTIVES

1.0 Objectives. The objectives (the “Objectives”) of the Comprehensive Surface Water, Ground Water, and Aquatic Resources Protection Program (the “Water Program”) shall include the following:

1.0.1 To provide an opportunity for the Councils to Participate in the development and oversight of SMC Water Management Plans.

1.0.2 To identify and address potential issues of concern **related to water quality at the earliest possible time.**

1.0.3 To **adopt a proactive precautionary approach** for the Water Management Plans at the East Boulder and Stillwater Mines.

1.0.4 **To maintain the Baseline Water Quality, Biological Integrity, and Beneficial Uses of the of the East Boulder and Stillwater Rivers and ground waters that may be impacted by SMC Mining Operations.**

(...)

3.1 Citizen Sampling. The Councils shall have the right to conduct Citizen Sampling of the Environment for any physical, chemical, or biological parameter. Designated Councils Representatives shall have the right to enter SMC premises for these purposes.

Références principales

Britannia Mine Remediation Project

Technical Advisory Committee

<http://www.agf.gov.bc.ca/clad/britannia/index.html>

no other contact information available

no reports found on the internet

Northern Saskatchewan Environmental Quality Committee and Northern Mines Monitoring Secretariat

(306) 425-4211 or 425-4200

<http://www.fnmr.gov.sk.ca/nseqc>

no reports found on the internet

Strategic Advisory Panel on Selenium Management

Dr. Stella Swanson (Swanson Environmental Strategies

<http://www.swansonenviro.ca/index.html>)

Chair, Strategic Advisory Panel on Selenium Management

3611 – 3rd Street SW

Calgary AB T25 1V6

<http://www.teck.com/Generic.aspx?PAGE=Teck+Site%2fResponsibility+Pages%2fSustainability+Pages%2fKey+Focus+Area+pages%2fWater+pages%2fSelenium&portalName=tc>

<http://www.elkriveralliance.ca/resources>

Mining Association of Canada Community of Interest Advisory Panel

Mining Association of Canada

1105-350 Sparks Street

Ottawa ON K1R 7S8

Phone: 613-233-9392 ext. 328

<http://www.mining.ca/site/index.php/en/towards-sustainable-mining/community-of-interest-advisory-panel.html>

Terms of Reference

http://www.mining.ca/www/media_lib/TSM_COI_Panel/2011/Revised%20Panel%20ToR%20April%2020%202010.pdf

Panel Membership

http://www.mining.ca/www/media_lib/TSM_COI_Panel/2011/Updated%20COI%20Panel%20Membership2011.pdf

4. Independent Environmental Oversight. A Report for the Giant Mine Remediation Environmental Assessment. February 2011. Dr. Natasha Affolder, Katy Allen and Sascha Paruk, Faculty of Law, University of British Columbia.

http://www.reviewboard.ca/upload/project_document/EA0809-001_Independent_Environmental_Oversight_Report_1328898833.PDF

Nom de la société minière	Nom de l'installation	Total air Kg / an 2010	Nom de substance (Français)	Rang
ArcelorMittal Mines Canada	Usine de Bouletage de Port-Cartier	4,288,164	Dioxyde de soufre	1
Mines Wabush	Mines Wabush - Sept-Iles	2,188,000	Dioxyde de soufre	2
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	439,110	Dioxyde de soufre	3
LAB CHRYSOTILE	LAB CHRYSOTILE - THETFORD MINES	120,000	Dioxyde de soufre	4
MINE JEFFREY	Mine Jeffrey	25,730	Dioxyde de soufre	5
Canadian Malartic	Osisko Osisko a déclaré un rejet de 12,430 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	24,860	Dioxyde de soufre	6
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	21,250	Dioxyde de soufre	7
ArcelorMittal Mines Canada	Usine de Bouletage de Port-Cartier	12,969,810	Monoxyde de carbone	1
Mines Wabush	Mines Wabush - Sept-Iles	2,483,170	Monoxyde de carbone	2
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	901,439	Monoxyde de carbone	3
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	549,983	Monoxyde de carbone	4
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	358,260	Monoxyde de carbone	5
ArcelorMittal Mines Canada	Fire Lake mine	213,075	Monoxyde de carbone	6
Canadian Malartic	Osisko Osisko a déclaré un rejet de 55,400 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	110,800	Monoxyde de carbone	7
Opinaca mines ltee	Eleonore project	40,600	Monoxyde de carbone	8
LAB CHRYSOTILE	LAB CHRYSOTILE - THETFORD MINES	3,800	Monoxyde de carbone	9
ArcelorMittal Mines Canada	Usine de Bouletage de Port-Cartier	6,328,839	Oxydes d'azote (exprimés en NO2)	1
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	2,072,167	Oxydes d'azote (exprimés en NO2)	2
Mines Wabush	Mines Wabush - Sept-Iles	1,714,430	Oxydes d'azote (exprimés en NO2)	3
Canadian Malartic	Osisko Osisko a déclaré un rejet de 178,200 kg pour 6 mois. Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	356,400	Oxydes d'azote (exprimés en NO2)	4
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	310,205	Oxydes d'azote (exprimés en NO2)	5
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	90,050	Oxydes d'azote (exprimés en NO2)	6
ArcelorMittal Mines Canada	Fire Lake mine	50,135	Oxydes d'azote (exprimés en NO2)	7
LAB CHRYSOTILE	LAB CHRYSOTILE - THETFORD MINES	42,000	Oxydes d'azote (exprimés en NO2)	8
Opinaca mines ltee	Eleonore project	34,000	Oxydes d'azote (exprimés en NO2)	9
Xstrata Canada Corporation	Mine Matagami	20,540	Oxydes d'azote (exprimés en NO2)	10
MINE JEFFREY	Mine Jeffrey	6,820	Oxydes d'azote (exprimés en NO2)	11
Corporation minière Alexis	Mine lac Herbin et concentrateur Aurbel	1,111,157	PM - Particules totales	1
ArcelorMittal Mines Canada	Usine de Bouletage de Port-Cartier	458,801	PM - Particules totales	2
Mines Wabush	Mines Wabush - Sept-Iles	313,750	PM - Particules totales	3
Iron Ore Company of Canada	Sept-Iles	277,294	PM - Particules totales	4
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	240,000	PM - Particules totales	5
Canadian Malartic	Osisko Osisko a déclaré un rejet de 59,170 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	118,340	PM - Particules totales	6
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	117,720	PM - Particules totales	7
LAB CHRYSOTILE	LAB CHRYSOTILE - THETFORD MINES	62,000	PM - Particules totales	8
Alexis Minerals Corp.	projet lac Pelletier	58,971	PM - Particules totales	9
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	33,003	PM - Particules totales	10
Xstrata Canada Corporation	Mine Matagami	29,764	PM - Particules totales	11
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	22,890	PM - Particules totales	12
Mines Seleine Inc.	DIV. SOC. CAN. DE SEL LTÉE	17,962	PM - Particules totales	13
MINE JEFFREY	Mine Jeffrey	6,190	PM - Particules totales	14
QIT - FER ET TITANE	QIT - FER ET TITANE - HAVRE-SAINT-PIERRE	1,370	PM - Particules totales	15
Xstrata Canada Corporation	Persévérance	105	PM - Particules totales	16
Corporation minière Alexis	Mine lac Herbin et concentrateur Aurbel	397,375	PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	1
Mines Wabush	Mines Wabush - Sept-Iles	248,710	PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	2
Iron Ore Company of Canada	Sept-Iles	215,335	PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	3
ArcelorMittal Mines Canada	Usine de Bouletage de Port-Cartier	179,759	PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	4
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	148,000	PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	5
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	103,780	PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	6
Canadian Malartic	Osisko Osisko a déclaré un rejet de 34,550 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	69,100	PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	7
Xstrata Canada Corporation	Mine Matagami	22,187	PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	8
Alexis Minerals Corp.	projet lac Pelletier	21,090	PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	9
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	15,733	PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	10
MINE JEFFREY	Mine Jeffrey	6,400	PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	11
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	6,360	PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	12
Mines Seleine Inc.	DIV. SOC. CAN. DE SEL LTÉE	3,731	PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	13
LAB CHRYSOTILE	LAB CHRYSOTILE - THETFORD MINES	3,100	PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	14
ArcelorMittal Mines Canada	Usine de Bouletage de Port-Cartier	232,460	PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	1
Mines Wabush	Mines Wabush - Sept-Iles	134,980	PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	2
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	90,000	PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	3
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	56,062	PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	4
Canadian Malartic	Osisko Osisko a déclaré un rejet de 27,880 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	55,760	PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	5
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	44,420	PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	6
Corporation minière Alexis	Mine lac Herbin et concentrateur Aurbel	44,153	PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	7
Iron Ore Company of Canada	Sept-Iles	43,341	PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	8
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	7,340	PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	9
LAB CHRYSOTILE	LAB CHRYSOTILE - THETFORD MINES	5,700	PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	10
Alexis Minerals Corp.	projet lac Pelletier	2,343	PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	11
Mines Seleine Inc.	DIV. SOC. CAN. DE SEL LTÉE	1,543	PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	12
MINE JEFFREY	Mine Jeffrey	1,540	PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	13
QIT - FER ET TITANE	QIT - FER ET TITANE - HAVRE-SAINT-PIERRE	50	PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	14

Tableau 1 : Comparaison et classification par rang des rejets déclarés dans l'air pour 2010 des différentes installations minières au Québec avec les rejets déclarés pour 2011 de la mine Osisko de Malartic. Cette mine débuta ses opérations en mai 2011.

Les données proviennent des déclarations de rejets soumises par les sociétés minières du Québec à Environnement Canada dans le cadre de L'Inventaire national des rejets polluants (INRP).

Nom de la société minière	Nom de l'installation	Total résidus sur site kg/an 2010	Nom de substance (Français)	Rang
Aurizon Mines Ltd.	Casa Berardi	2,931,763	Arsenic (et ses composés)	1
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	1,284,238	Arsenic (et ses composés)	2
Canadian Malartic	Osisko. Osisko a déclaré un rejet de 48,493 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	96,986	Arsenic (et ses composés)	3
IAMGOLD Corporation	La Mine Niobec	16,645	Arsenic (et ses composés)	4
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	14,880	Arsenic (et ses composés)	5
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	14,263	Arsenic (et ses composés)	6
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	12,117	Arsenic (et ses composés)	7
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	5,370	Arsenic (et ses composés)	8
Xstrata Canada Corporation	Bracemac-McLeod	4,474	Arsenic (et ses composés)	9
Opinaca mines ltee	Eleonore project	4,009	Arsenic (et ses composés)	10
Agnico-Eagle division Lapa	Division Lapa	657	Arsenic (et ses composés)	11
Richmont Mines inc	Usine Camflo inc	497	Arsenic (et ses composés)	12
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	414	Arsenic (et ses composés)	13
Agnico-Eagle Mines Ltd	Goldex Division	53	Arsenic (et ses composés)	14
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	16,326	Cadmium (et ses composés)	1
Canadian Malartic	Osisko. Osisko a déclaré un rejet de 5,248 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	10,496	Cadmium (et ses composés)	2
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	2,070	Cadmium (et ses composés)	3
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	604	Cadmium (et ses composés)	4
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	515	Cadmium (et ses composés)	5
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	276	Cadmium (et ses composés)	6
Xstrata Canada Corporation	Bracemac-McLeod	106	Cadmium (et ses composés)	7
Agnico-Eagle Mines Ltd	Goldex Division	1	Cadmium (et ses composés)	8
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	3,611,917	Chrome (et ses composés)	1
Canadian Malartic	Osisko. Osisko a déclaré un rejet de 1,512,000 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	3,024,000	Chrome (et ses composés)	2
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	610,530	Chrome (et ses composés)	3
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	495,110	Chrome (et ses composés)	4
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	255,370	Chrome (et ses composés)	5
MINE JEFFREY	Mine Jeffrey	193,600	Chrome (et ses composés)	6
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	82,818	Chrome (et ses composés)	7
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	50,213	Chrome (et ses composés)	8
Aurizon Mines Ltd.	Casa Berardi	28,844	Chrome (et ses composés)	9
ArcelorMittal Mines Canada	Usine de Bouletage de Port-Cartier	20,920	Chrome (et ses composés)	10
IAMGOLD Corporation	La Mine Niobec	11,882	Chrome (et ses composés)	11
Agnico-Eagle Mines Ltd	Goldex Division	6,110	Chrome (et ses composés)	12
Canadian Malartic	Osisko. Osisko a déclaré un rejet de 167,000 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	334,000	Cobalt (et ses composés)	1
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	70,296	Cobalt (et ses composés)	2
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	65,690	Cobalt (et ses composés)	3
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	46,010	Cobalt (et ses composés)	4
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	36,520	Cobalt (et ses composés)	5
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	30,540	Cobalt (et ses composés)	6
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	8,529	Cobalt (et ses composés)	7
IAMGOLD Corporation	La Mine Niobec	1,919	Cobalt (et ses composés)	8
Agnico-Eagle Mines Ltd	Goldex Division	240	Cobalt (et ses composés)	9
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	1,951,892	Cuivre (et ses composés)	1
Canadian Malartic	Osisko. Osisko a déclaré un rejet de 557,000 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	1,114,000	Cuivre (et ses composés)	2
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	594,420	Cuivre (et ses composés)	3
Xstrata Canada Corporation	Mine Matagami	285,456	Cuivre (et ses composés)	4
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	133,360	Cuivre (et ses composés)	5
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	117,130	Cuivre (et ses composés)	6
Aurizon Mines Ltd.	Casa Berardi	66,104	Cuivre (et ses composés)	7
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	36,808	Cuivre (et ses composés)	8
Richmont Mines inc	Usine Camflo inc	28,000	Cuivre (et ses composés)	9
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	27,312	Cuivre (et ses composés)	10
IAMGOLD Corporation	La Mine Niobec	5,736	Cuivre (et ses composés)	11
Agnico-Eagle Mines Ltd	Goldex Division	140	Cuivre (et ses composés)	12
Canadian Malartic	Osisko. Osisko a déclaré un rejet de 402,000 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	804,000	Cyanure d'hydrogène	1
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	1,687	Cyanure d'hydrogène	2
IAMGOLD Corporation	La Mine Niobec	11,513,000	Manganèse (et ses composés)	1
Canadian Malartic	Osisko. Osisko a déclaré un rejet de 3,987,000 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	7,974,000	Manganèse (et ses composés)	2
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	4,661,000	Manganèse (et ses composés)	3
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	3,055,064	Manganèse (et ses composés)	4
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	1,161,044	Manganèse (et ses composés)	5
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	642,580	Manganèse (et ses composés)	6
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	641,670	Manganèse (et ses composés)	7
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	392,073	Manganèse (et ses composés)	8
Aurizon Mines Ltd.	Casa Berardi	390,947	Manganèse (et ses composés)	9
MINE JEFFREY	Mine Jeffrey	196,000	Manganèse (et ses composés)	10
Richmont Mines inc	Usine Camflo inc	116,000	Manganèse (et ses composés)	11
ArcelorMittal Mines Canada	Usine de Bouletage de Port-Cartier	31,444	Manganèse (et ses composés)	12
Agnico-Eagle Mines Ltd	Goldex Division	13,920	Manganèse (et ses composés)	13
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	483	Mercurie (et ses composés)	1
Canadian Malartic	Osisko. Osisko a déclaré un rejet de 135 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	270	Mercurie (et ses composés)	2
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	152	Mercurie (et ses composés)	3
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	69	Mercurie (et ses composés)	4
Richmont Mines inc	Usine Camflo inc	60	Mercurie (et ses composés)	5
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	7	Mercurie (et ses composés)	6

(suite ...)

Nom de la société minière	Nom de l'installation	Total résidus sur site kg/an 2010	Nom de substance (Français)	Rang
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	3,836,394	Nickel (et ses composés)	1
Canadian Malartic	Osisko. Osisko a déclaré un rejet de 588,000 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	1,176,000	Nickel (et ses composés)	2
MINE JEFFREY	Mine Jeffrey	534,900	Nickel (et ses composés)	3
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	274,820	Nickel (et ses composés)	4
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	164,830	Nickel (et ses composés)	5
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	80,600	Nickel (et ses composés)	6
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	64,414	Nickel (et ses composés)	7
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	25,417	Nickel (et ses composés)	8
Aurizon Mines Ltd.	Casa Berardi	17,307	Nickel (et ses composés)	9
Agnico-Eagle Mines Ltd	Goldex Division	1,090	Nickel (et ses composés)	10
Canadian Malartic	Osisko. Osisko a déclaré un rejet de 932,857 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	1,865,714	Plomb (et ses composés)	1
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	1,356,446	Plomb (et ses composés)	2
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	80,780	Plomb (et ses composés)	3
Xstrata Canada Corporation	Mine Matagami	64,552	Plomb (et ses composés)	4
Aurizon Mines Ltd.	Casa Berardi	29,241	Plomb (et ses composés)	5
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	15,385	Plomb (et ses composés)	6
IAMGOLD Corporation	La Mine Niobec	12,915	Plomb (et ses composés)	7
Richmont Mines inc	Usine Camflo inc	8,217	Plomb (et ses composés)	8
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	3,426	Plomb (et ses composés)	9
Xstrata Canada Corporation	Bracemac-McLeod	696	Plomb (et ses composés)	10
Opinaca mines ltee	Eleonore project	204	Plomb (et ses composés)	11
Agnico-Eagle Mines Ltd	Goldex Division	78	Plomb (et ses composés)	12
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	3	Plomb (et ses composés)	13
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	10,830	Sélénium (et ses composés)	1
Canadian Malartic	Osisko. Osisko a déclaré un rejet de 4,949 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	9,898	Sélénium (et ses composés)	2
Xstrata Canada Corporation	Mine Matagami	5,747	Sélénium (et ses composés)	3
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	279	Sélénium (et ses composés)	4
Canadian Malartic	Osisko. Osisko a déclaré un rejet de 557,000 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	1,114,000	Vanadium (sauf lorsqu'il est dans un alliage) et ses composés	1
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	98,867	Vanadium (sauf lorsqu'il est dans un alliage) et ses composés	2
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	74,360	Vanadium (sauf lorsqu'il est dans un alliage) et ses composés	3
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	33,307	Vanadium (sauf lorsqu'il est dans un alliage) et ses composés	4
Aurizon Mines Ltd.	Casa Berardi	23,075	Vanadium (sauf lorsqu'il est dans un alliage) et ses composés	5
Agnico-Eagle Mines Ltd	Goldex Division	2,070	Vanadium (sauf lorsqu'il est dans un alliage) et ses composés	6
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	4,434,260	Zinc (et ses composés)	1
Xstrata Canada Corporation	Mine Matagami	4,168,939	Zinc (et ses composés)	2
Canadian Malartic	Osisko. Osisko a déclaré un rejet de 640,000 kg pour 6 mois . Ce rejet est calculé sur 12 mois. Donnée de 2011-début opération	1,280,000	Zinc (et ses composés)	3
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	319,900	Zinc (et ses composés)	4
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	293,230	Zinc (et ses composés)	1
IAMGOLD Corporation	La Mine Niobec	137,645	Zinc (et ses composés)	2
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	85,059	Zinc (et ses composés)	3
Aurizon Mines Ltd.	Casa Berardi	53,237	Zinc (et ses composés)	4
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	15,844	Zinc (et ses composés)	5
Richmont Mines inc	Usine Camflo inc	7,700	Zinc (et ses composés)	6
Agnico-Eagle Mines Ltd	Goldex Division	970	Zinc (et ses composés)	7

Tableau 2 Comparaison et classification par rang des rejets dans les parcs à résidus déclarés pour 2010 des différentes installations minières au Québec avec les rejets de résidus déclarés pour 2011 de la mine Osisko de Malartic. Cette mine débuta ses opérations en mai 2011. Les données proviennent des déclarations de rejets soumises par les sociétés minières du Québec à Environnement Canada dans le cadre de L'Inventaire national des rejets polluants (INRP).

Pour les rejets dans l'air au Tableau 1, le rang qu'occupe Osisko se situe entre 4 et 7 (sur 12 en moyenne). À part ces rejets d'oxydes d'azote (rang 4 sur 11), la quantité relative de polluants émis à l'air par la minière se situe dans la moyenne supérieure aux autres sociétés minières.

Rappelons qu'au moment de la déclaration à l'INRP, la mine Osisko ne faisait que débiter ses opérations. Il se peut donc que ces rejets à l'air déclarés sous-estiment les rejets opérationnels de la mine en plein fonctionnement.

Pour les rejets au parc de résidus au tableau 2, Osisko occupe systématiquement les rangs 1 à 3 sur 10 (en moyenne). En 2011, les charges polluantes (déclarées pour 6 mois mais calculées sur 12 mois) que déversent Osisko dans son parc à résidus dépassent les charges de la majorité des opérations minières au Québec en 2010. Les substances toxiques qui s'accumuleront dans la zone de déversement à Malartic vont devoir être surveillées afin de garantir leur confinement pour toujours.

Événement : Déversement de résidus miniers

Date de signalement de l'événement : 18 mai 2012

Numéro de dossier : 7110-08-12-86042-13 Catégorie : 1

Lieu de l'événement : Xstrata Cuivre (Fonderie Horne) Chemin du Golf (près du terrain du Club de golf Noranda)

Municipalité ou territoire : Rouyn-Noranda

Région administrative : Abitibi-Témiscamingue

Matière(s) en cause et quantité estimée* : Résidus miniers - 440 m³

Milieu(x) touché(s) : Fossé de drainage Bassin de polissage

Autres ministères et organismes publics impliqués :

État du dossier : Terminé pour le service d'Urgence-Environnement

Autres informations : Un suivi sera effectué par le service industriel du Centre de contrôle environnemental de la région concernée.

Événement : Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension,

Communiqué de presse

Date de signalement de l'événement : 4 août 2012

Numéro de dossier : 7110-0912-97035-xx Catégorie : 2

Lieu de l'événement : Site du Lac Bloom

Municipalité ou territoire : Fermont

Région administrative : Côte-Nord

Matière(s) en cause et quantité estimée* : Eaux de ruissellement chargées de matières en suspension - Indéterminée

Milieu(x) touché(s) : Eau - Lac D

Autres ministères et organismes publics impliqués :

État du dossier : Terminé pour le service d'Urgence-Environnement

Autres informations :

Événement : Rejet de matières en suspension

Date de signalement de l'événement : 6 août 2012

Numéro de dossier : 7110-10-12-99015-08 Catégorie : 1

Lieu de l'événement : Bassin d'eaux de dénoyage de la mine Persévérance

Municipalité ou territoire : Matagami

Région administrative : Nord-du-Québec

Matière(s) en cause et quantité estimée* : Eaux contenant des matières en suspension - 300 m³

Milieu(x) touché(s) : Fossé de dérivation des eaux de surface

Autres ministères et organismes publics impliqués :

État du dossier : Terminé pour le service d'Urgence-Environnement

Autres informations : Le débordement a été causé par des pluies abondantes. Aucun cours d'eau n'a été touché; le débordement a été contenu sur le site minier.

Un suivi est effectué par le service industriel du Centre de contrôle environnemental de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

Événement : , Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension

Communiqué de presse

Date de signalement de l'événement : 19 septembre 2012

Numéro de dossier : 7110-09-12-97035xx Catégorie : 2

Lieu de l'événement : Mine de fer du lac Bloom

Municipalité ou territoire : Fermont

Région administrative : Côte-Nord

Matière(s) en cause et

quantité estimée* : Matières en suspension - indéterminée

Milieu(x) touché(s) : cours d'eau - lacs de la Confusion et Mazaré

Autres ministères et organismes

publics impliqués :

État du dossier : Terminé pour le service d'Urgence-Environnement

Autres informations :

* La quantité inscrite représente une première estimation du volume déversé.

Événement : Déversement de résidus miniers

Communiqué de presse

Date de signalement de l'événement : 18 mars 2013

Numéro de dossier : 7110-08-13-88030-01 Catégorie : 2

Lieu de l'événement : 500, route du Lithium

Municipalité ou territoire : La Corne

Région administrative : Abitibi-Témiscamingue

Matière(s) en cause et quantité estimée* : Résidus miniers (principalement eau et quartz) - 50 000 m3

Milieu(x) touché(s) : Eau - Rivière Fiedmont Sol

Autres ministères et organismes publics impliqués :

État du dossier : Terminé pour le service d'Urgence-Environnement

Autres informations : Le dossier est transféré au service industriel de la direction régionale.

* La quantité inscrite représente une première estimation du volume déversé.

Événement : Déversement de résidus miniers

Date de signalement de l'événement : 2 avril 2013

Numéro de dossier : 7110-08-13-88030-02 Catégorie : 1

Lieu de l'événement : 500, route du Lithium

Municipalité ou territoire : La Corne

Région administrative : Abitibi-Témiscamingue

Matière(s) en cause et quantité estimée* : Résidus miniers - moins de 200 m3

Milieu(x) touché(s) : Sol

Autres ministères et organismes

publics impliqués :

État du dossier : Terminé pour le service d'Urgence-Environnement

Autres informations : Le dossier est transféré au service industriel de la direction régionale.

* La quantité inscrite représente une première estimation du volume déversé.

Événement : Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension

Date de signalement de l'événement : 12 avril 2013

Numéro de dossier : 7110-09-13-97035-20 Catégorie : 1

Lieu de l'événement : Lac Bloom

Municipalité ou territoire : Fermont

Région administrative : Côte-Nord

Matière(s) en cause et quantité estimée* : Matières en suspension (sable, limon, matières organiques) - indéterminée

Milieu(x) touché(s) : Eau de surface

Autres ministères et organismes publics impliqués :

État du dossier : Terminé pour le service d'Urgence-Environnement

Autres informations :

Événement : Fuite d'un bassin

Communiqué de presse

Date de signalement de l'événement : 18 avril 2013

Numéro de dossier : 7110-08-13-89008-16 Catégorie : 2

Lieu de l'événement : Projet Monique de Mines Richmond

Municipalité ou territoire : À environ 25 km à l'est de Val d'Or

Région administrative : Abitibi-Témiscamingue

Matière(s) en cause et quantité estimée* : Eau de dénoyage - 15 m³

Milieu(x) touché(s) : Eau - Rivière Tiblemont

Autres ministères et organismes publics impliqués :

État du dossier : Terminé pour le service d'Urgence-Environnement

Autres informations : Le dossier a été transféré au service industriel de la direction régionale concernée pour suivi approprié.

Événement : Déversement de résidus miniers

Communiqué de presse

Date de signalement de l'événement : 1 mai 2013

Numéro de dossier : 7110-10-13-99060-34 Catégorie : 2

Lieu de l'événement : Mine Aurizon division Casa Berardie

Municipalité ou territoire : Baie-James

Région administrative : Nord-du-Québec

Matière(s) en cause et quantité estimée* : Eau contaminée - 150 000 mètres cubes de résidus liquides et 15 000 mètres cubes de résidus solides

Milieu(x) touché(s) : Sol

Autres ministères et organismes publics impliqués :

État du dossier : En cours

Autres informations :

* La quantité inscrite représente une première estimation du volume déversé.

Nom de la société minière	Nom de l'installation	Tous en kg/ an pour 2010	
		air	Rang_air
ArcelorMittal Mines Canada	Usine de Bouletage de Port-Cartier	24,636,802	1
Mines Wabush	Mines Wabush - Sept-Iles	7,288,643	2
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	2,792,278	3
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	1,916,956	4
Corporation minière Alexis	Mine lac Herbin et concentrateur Aurbel	1,552,685	5
Iron Ore Company of Canada	Sept-Iles	535,970	6
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	506,150	7
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	478,415	8
ArcelorMittal Mines Canada	Fire Lake mine	263,210	9
LAB CHRYSOTILE	LAB CHRYSOTILE - THETFORD MINES	236,800	10
Alexis Minerals Corp.	projet lac Pelletier	82,404	11
Xstrata Canada Corporation	Mine Matagami	80,864	12
Opinaca mines ltee	Eleonore project	74,600	13
MINE JEFFREY	Mine Jeffrey	46,711	14
Mines Seleine Inc.	DIV. SOC. CAN. DE SEL LTÉE	23,236	15
QIT - FER ET TITANE	QIT - FER ET TITANE - HAVRE-SAINT-PIERRE	1,420	16
Xstrata Canada Corporation	Persévérance	105	17
IAMGOLD Corporation	La Mine Niobec	0	
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	0	
Aurizon Mines Ltd.	Casa Berardi	0	
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	0	
Ressources Métanor inc.	Mine Bachelor	0	
Richmont Mines inc	Usine Camflo inc	0	
Agnico-Eagle Mines Lted	Goldex Division	0	
IAMGOLD Corporation	La mine Doyon	0	
IAMGOLD Corporation	Mine Mouska	0	
Richmont Mines inc	Division Beaufor	0	
Xstrata Canada Corporation	Bracemac-McLeod	0	
Richmont Mines inc	Division Francoeur	0	
Agnico-Eagle division Lapa	Division Lapa	0	

Nom de la société minière	Nom de l'installation	Tous en kg/ an pour 2010	
		eau	Rang_eau
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	480,541	1
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	221,529	2
IAMGOLD Corporation	La Mine Niobec	62,462	3
Mines Wabush	Mines Wabush - Sept-Iles	49,560	4
QIT - FER ET TITANE	QIT - FER ET TITANE - HAVRE-SAINT-PIERRE	22,536	5
IAMGOLD Corporation	La mine Doyon	20,171	6
IAMGOLD Corporation	Mine Mouska	12,920	7
Xstrata Canada Corporation	Mine Matagami	11,590	8
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	11,456	9
Richmont Mines inc	Division Beaufor	8,323	10
Aurizon Mines Ltd.	Casa Berardi	7,692	11
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	1,939	12
Richmont Mines inc	Division Francoeur	1,930	13
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	1,786	14
ArcelorMittal Mines Canada	Usine de Bouletage de Port-Cartier	1,039	15
Agnico-Eagle Mines Lted	Goldex Division	26	16
Richmont Mines inc	Usine Camflo inc	14	17
Agnico-Eagle division Lapa	Division Lapa	3	18
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	2	19
Corporation minière Alexis	Mine lac Herbin et concentrateur Aurbel	0	
Iron Ore Company of Canada	Sept-Iles	0	
ArcelorMittal Mines Canada	Fire Lake mine	0	
LAB CHRYSOTILE	LAB CHRYSOTILE - THETFORD MINES	0	
Alexis Minerals Corp.	projet lac Pelletier	0	
Opinaca mines ltee	Eleonore project	0	
MINE JEFFREY	Mine Jeffrey	0	
Mines Seleine Inc.	DIV. SOC. CAN. DE SEL LTÉE	0	
Xstrata Canada Corporation	Persévérance	0	
Ressources Métanor inc.	Mine Bachelor	0	
Xstrata Canada Corporation	Bracemac-McLeod	0	

Nom de la société minière	Nom de l'installation	Tous en kg/ an pour 2010	
		sol	Rang_sol
MINE JEFFREY	Mine Jeffrey	535,000	1
Ressources Métanor inc.	Mine Bachelor	309,433	2
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	909	3
LAB CHRYSOTILE	LAB CHRYSOTILE - THETFORD MINES	12	4
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	0	
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	0	
IAMGOLD Corporation	La Mine Niobec	0	
Mines Wabush	Mines Wabush - Sept-Iles	0	
QIT - FER ET TITANE	QIT - FER ET TITANE - HAVRE-SAINT-PIERRE	0	
IAMGOLD Corporation	La mine Doyon	0	
IAMGOLD Corporation	Mine Mouska	0	
Xstrata Canada Corporation	Mine Matagami	0	
Richmont Mines inc	Division Beaufor	0	
Aurizon Mines Ltd.	Casa Berardi	0	
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	0	
Richmont Mines inc	Division Francoeur	0	
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	0	
ArcelorMittal Mines Canada	Usine de Bouletage de Port-Cartier	0	
Agnico-Eagle Mines Lted	Goldex Division	0	
Richmont Mines inc	Usine Camflo inc	0	
Agnico-Eagle division Lapa	Division Lapa	0	
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	0	
Corporation minière Alexis	Mine lac Herbin et concentrateur Aurbel	0	
Iron Ore Company of Canada	Sept-Iles	0	
ArcelorMittal Mines Canada	Fire Lake mine	0	
Alexis Minerals Corp.	projet lac Pelletier	0	
Opinaca mines ltee	Eleonore project	0	
Mines Seleine Inc.	DIV. SOC. CAN. DE SEL LTÉE	0	
Xstrata Canada Corporation	Persévérance	0	
Xstrata Canada Corporation	Bracemac-McLeod	0	

Nom de la société minière	Nom de l'installation	Tous en kg/ an pour 2010	
		elim_in	Rang_elim_i
IAMGOLD Corporation	La Mine Niobec	41,135,742	1
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	10,934,578	2
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	9,308,809	3
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	8,189,054	4
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	5,980,970	5
Xstrata Canada Corporation	Mine Matagami	4,530,517	6
Aurizon Mines Ltd.	Casa Berardi	3,855,209	7
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	3,493,460	8
MINE JEFFREY	Mine Jeffrey	2,272,500	9
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	572,960	10
ArcelorMittal Mines Canada	Usine de Bouletage de Port-Cartier	396,587	11
Richmont Mines inc	Usine Camflo inc	160,474	12
Agnico-Eagle Mines Lted	Goldex Division	24,672	13
Xstrata Canada Corporation	Bracemac-McLeod	5,276	14
Opinaca mines ltee	Eleonore project	4,213	15
Agnico-Eagle division Lapa	Division Lapa	657	16
Ressources Métanor inc.	Mine Bachelor	0	
LAB CHRYSOTILE	LAB CHRYSOTILE - THETFORD MINES	0	
Mines Wabush	Mines Wabush - Sept-Iles	0	
QIT - FER ET TITANE	QIT - FER ET TITANE - HAVRE-SAINT-PIERRE	0	
IAMGOLD Corporation	La mine Doyon	0	
IAMGOLD Corporation	Mine Mouska	0	
Richmont Mines inc	Division Beaufor	0	
Richmont Mines inc	Division Francoeur	0	
Corporation minière Alexis	Mine lac Herbin et concentrateur Aurbel	0	
Iron Ore Company of Canada	Sept-Iles	0	
ArcelorMittal Mines Canada	Fire Lake mine	0	
Alexis Minerals Corp.	projet lac Pelletier	0	
Mines Seleine Inc.	DIV. SOC. CAN. DE SEL LTÉE	0	
Xstrata Canada Corporation	Persévérance	0	

		Tous en kg/ an pour 2010	
Nom de la société minière	Nom de l'installation	Rejet_total+Elim_site	Rang_Rejet_total+Elim_site
IAMGOLD Corporation	La Mine Niobec	41,198,204	1
ArcelorMittal Mines Canada	Usine de Bouletage de Port-Cartier	25,034,428	2
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	13,739,220	3
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	10,586,551	4
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	9,530,339	5
Mines Wabush	Mines Wabush - Sept-Iles	7,338,203	6
Consolidated Thompson iron mines	Bloom Lake Mine	6,487,122	7
Xstrata Canada Corporation	Mine Matagami	4,622,971	8
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	3,973,661	9
Aurizon Mines Ltd.	Casa Berardi	3,862,901	10
MINE JEFFREY	Mine Jeffrey	2,854,211	11
Corporation minière Alexis	Mine lac Herbin et concentrateur Aurbel	1,552,685	12
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	574,900	13
Iron Ore Company of Canada	Sept-Iles	535,970	14
Ressources Métanor inc.	Mine Bachelor	309,433	15
ArcelorMittal Mines Canada	Fire Lake mine	263,210	16
LAB CHRYSOTILE	LAB CHRYSOTILE - THETFORD MINES	236,812	17
Richmont Mines inc	Usine Camflo inc	160,488	18
Alexis Minerals Corp.	projet lac Pelletier	82,404	19
Opinaca mines ltee	Eleonore project	78,813	20
Agnico-Eagle Mines Ltded	Goldex Division	24,698	21
QIT - FER ET TITANE	QIT - FER ET TITANE - HAVRE-SAINT-PIERRE	23,956	22
Mines Seleine Inc.	DIV. SOC. CAN. DE SEL LTÉE	23,236	23
IAMGOLD Corporation	La mine Doyon	20,171	24
IAMGOLD Corporation	Mine Mouska	12,920	25
Richmont Mines inc	Division Beaufor	8,323	26
Xstrata Canada Corporation	Bracemac-McLeod	5,276	27
Richmont Mines inc	Division Francoeur	1,930	28
Agnico-Eagle division Lapa	Division Lapa	660	29
Xstrata Canada Corporation	Persévérance	105	30
		TOTAL	133,143,801

Tous en kg/ an pour 2010						
air	eau	sol	Rejet_total	elim_in	Rejet_total+Elim_site	Total hors site
40,517,250	915,520	845,354	42,278,124	90,865,677	133,143,801	1,971,729

Nom de la société minière	Nom de la mine ou usine de transformation	Rang	kg/an 2010	% du tot de l'année pour toutes les ctes
ArcelorMittal Mines Canada	Usine de Bouletage de Port-Cartier	1 er Rang_air	24,636,802	61%
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	1 er Rang_eau	480,541	52%
MINE JEFFREY	Mine Jeffrey	1 er Rang_sol	535,000	63%
IAMGOLD Corporation	La Mine Niobec	1 er Rang_elim_in	41,135,742	45%
Agnico-Eagle Mines Ltded	Goldex Division	1 er Rang_hors site	1,959,937	99%
IAMGOLD Corporation	La Mine Niobec	1 er Rang_Rejet_total+Elim_site	41,198,204	31%

Tableaux de rejets totaux selon le milieu (rejets air, eau sol, rejets tot, élimin parcs résidus, transf hors site) et la société minière

Dernier tableau des sociétés minières ayant le plus grande quantité de rejets selon le milieu.

Tab 1 a-b-c-d

REJETS AIR EAU SOL ET PARCS À RÉSIDUS 2010 . REJETS MAX PAR SUBSTANCE ET NOM DE L'ÉMETTEUR			
AIR			
Nom de substance (Français)	Max_rejet_air (kg/an)	Nom de l'installation	Nom de la société minière
Monoxyde de carbone	12,969,810	Usine de Bouletage de Port-Cartier	ArcelorMittal Mines Canada
Oxydes d'azote (exprimés en NO2)	6,328,839	Usine de Bouletage de Port-Cartier	ArcelorMittal Mines Canada
Dioxyde de soufre	4,288,164	Usine de Bouletage de Port-Cartier	ArcelorMittal Mines Canada
PM - Particules totales	1,111,157	Mine lac Herbin et concentrateur Aurbel	Corporation minière Alexis
PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	397,375	Mine lac Herbin et concentrateur Aurbel	Corporation minière Alexis
PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	232,460	Usine de Bouletage de Port-Cartier	ArcelorMittal Mines Canada
Acide chlorhydrique	136,250	Mines Wabush - Sept-Iles	Mines Wabush
Composés organiques volatils (COV)	63,178	Raglan Mine	Xstrata Canada Corporation
Fluorure d'hydrogène	54,410	Mines Wabush - Sept-Iles	Mines Wabush
Acide sulfurique	49,636	Usine de Bouletage de Port-Cartier	ArcelorMittal Mines Canada
Zinc (et ses composés)	7,956	Mine Matagami	Xstrata Canada Corporation
Dichlorométhane	5,900	Mines Wabush - Sept-Iles	Mines Wabush
2-Méthylpropan-1-ol	2,125	Raglan Mine	Xstrata Canada Corporation
Manganèse (et ses composés)	790	Mines Wabush - Sept-Iles	Mines Wabush
Cuivre (et ses composés)	400	Division Troilus	Inmet Mining Corporation
Amiante (forme friable)	200	LAB CHRYSOTILE - THETFORD MINES	LAB CHRYSOTILE
Nickel (et ses composés)	175	Mine du Mont-Wright	ArcelorMittal Mines Canada
Phosphore (total)	144	Usine de Bouletage de Port-Cartier	ArcelorMittal Mines Canada
Plomb (et ses composés)	111	Mines Wabush - Sept-Iles	Mines Wabush
Phénanthrène - HAP	85	Usine de Bouletage de Port-Cartier	ArcelorMittal Mines Canada
Chrome (et ses composés)	50	Mines Wabush - Sept-Iles	Mines Wabush
Fluoranthène - HAP	40	Usine de Bouletage de Port-Cartier	ArcelorMittal Mines Canada
HAP, non différenciés	20	Usine de Bouletage de Port-Cartier	ArcelorMittal Mines Canada
Pyrène - HAP	12	Usine de Bouletage de Port-Cartier	ArcelorMittal Mines Canada
Mercure (et ses composés)	12	Mines Wabush - Sept-Iles	Mines Wabush
Cobalt (et ses composés)	12	Mine du Mont-Wright	ArcelorMittal Mines Canada
Benzo(b)fluoranthène - HAP	9	Usine de Bouletage de Port-Cartier	ArcelorMittal Mines Canada
Benzo(e)pyrène - HAP	5	Usine de Bouletage de Port-Cartier	ArcelorMittal Mines Canada
Arsenic (et ses composés)	3	Mine du Mont-Wright	ArcelorMittal Mines Canada
Cadmium (et ses composés)	0.8	Mine du Mont-Wright	ArcelorMittal Mines Canada
Sélénium (et ses composés)	0.8	Mine Matagami	Xstrata Canada Corporation
Argent (et ses composés)	0.5	Mine Matagami	Xstrata Canada Corporation
EAU			
Nom de substance (Français)	Max_rejet_eau (kg/an)	Nom de l'installation	Nom de la société minière
Nitrate (ion en sol. à un pH de >= 6.0)	414,608	Mine du Mont-Wright	ArcelorMittal Mines Canada
Ammoniac (total)	64,421	Mine du Mont-Wright	ArcelorMittal Mines Canada
Manganèse (et ses composés)	49,480	Mines Wabush - Sept-Iles	Mines Wabush
Fluor1	35,530	La Mine Niobec	IAMGOLD Corporation
Phosphore (total)	900	La Mine Niobec	IAMGOLD Corporation
Nickel (et ses composés)	751	Mine du Mont-Wright	ArcelorMittal Mines Canada
Zinc (et ses composés)	631	Mine Matagami	Xstrata Canada Corporation
Sélénium (et ses composés)	567	Mine Matagami	Xstrata Canada Corporation
Arsenic (et ses composés)	212	Casa Berardi	Aurizon Mines Ltd.
Cyanures (ioniques)	183	Division Laronde	Les Mines Agnico-Eagle
Cuivre (et ses composés)	154	Mine du Mont-Wright	ArcelorMittal Mines Canada
Chrome (et ses composés)	80	Mines Wabush - Sept-Iles	Mines Wabush
Plomb (et ses composés)	34	Mine Matagami	Xstrata Canada Corporation
Cadmium (et ses composés)	28	Mine du Mont-Wright	ArcelorMittal Mines Canada
Cobalt (et ses composés)	15	La Mine Niobec	IAMGOLD Corporation
Mercure (et ses composés)	0.6	Mine du Mont-Wright	ArcelorMittal Mines Canada
SOL			
Nom de substance (Français)	Max_rejet_sol (kg/an)	Nom de l'installation	Nom de la société minière
Nickel (et ses composés)	535,000	Mine Jeffrey	MINE JEFFREY
Manganèse (et ses composés)	269,936	Mine Bachelor	Ressources Métanor inc.
Zinc (et ses composés)	20,673	Mine Bachelor	Ressources Métanor inc.
Vanadium (sauf lorsqu'il est dans un alliage) e	15,663	Mine Bachelor	Ressources Métanor inc.
Arsenic (et ses composés)	1,849	Mine Bachelor	Ressources Métanor inc.
Plomb (et ses composés)	1,312	Mine Bachelor	Ressources Métanor inc.
Éthylèneglycol	909	Raglan Mine	Xstrata Canada Corporation
Cadmium (et ses composés)	2	LAB CHRYSOTILE - THETFORD MINES	LAB CHRYSOTILE
Mercure (et ses composés)	0.2	LAB CHRYSOTILE - THETFORD MINES	LAB CHRYSOTILE

PARCS RÉSIDUS			
Nom de substance (Français)	Max_rejet_site (kg/an)	Nom de l'installation	Nom de la société minière
Phosphore (total)	29,436,000	La Mine Niobec	IAMGOLD Corporation
Manganèse (et ses composés)	11,513,000	La Mine Niobec	IAMGOLD Corporation
Zinc (et ses composés)	4,434,260	Division Laronde	Les Mines Agnico-Eagle
Nickel (et ses composés)	3,836,394	Raglan Mine	Xstrata Canada Corporation
Chrome (et ses composés)	3,611,917	Raglan Mine	Xstrata Canada Corporation
Arsenic (et ses composés)	2,931,763	Casa Berardi	Aurizon Mines Ltd.
Cuivre (et ses composés)	1,951,892	Raglan Mine	Xstrata Canada Corporation
Soufre réduit total (SRT)	1,902,000	Division Troilus	Inmet Mining Corporation
Plomb (et ses composés)	1,356,446	Division Laronde	Les Mines Agnico-Eagle
Amiante (forme friable)	1,348,000	Mine Jeffrey	MINE JEFFREY
Vanadium (sauf lorsqu'il est dans un alliage) e	98,867	Raglan Mine	Xstrata Canada Corporation
Cobalt (et ses composés)	70,296	Raglan Mine	Xstrata Canada Corporation
Nitrate (ion en sol. à un pH de >= 6.0)	65,930	Division Troilus	Inmet Mining Corporation
Antimoine (et ses composés)	60,640	Division Laronde	Les Mines Agnico-Eagle
Ammoniac (total)	46,880	Division Troilus	Inmet Mining Corporation
Cadmium (et ses composés)	16,326	Division Laronde	Les Mines Agnico-Eagle
Sélénium (et ses composés)	10,830	Division Laronde	Les Mines Agnico-Eagle
2-Méthylpropan-1-ol	7,875	Raglan Mine	Xstrata Canada Corporation
Argent (et ses composés)	5,823	Mine Matagami	Xstrata Canada Corporation
Cyanure d'hydrogène	1,687	Complexe minier Kiena	Mines d'Or Wesdome limitée
Mercuré (et ses composés)	483	Mine du Mont-Wright	ArcelorMittal Mines Canada
Chrome hexavalent (et ses composés)	1	Division Troilus	Inmet Mining Corporation

Tab 2

Nbre de fois qu'une minière se classe comme celle qui rejette la plus grande quantité d'une substance (max) dans l'eau , l'air, le sol ou dans son parc à résidus en 2010						
Nom de la société minière	Nom de l'installation	eau	air	sol	site	TOT
ArcelorMittal Mines Canada	Usine de Bouletage de Port-Cartier	0	12	0	0	12
ArcelorMittal Mines Canada	Mine du Mont-Wright	6	4	0	1	11
Mines Wabush	Mines Wabush - Sept-Iles	2	7	0	0	9
Xstrata Canada Corporation	Raglan Mine	0	2	1	6	9
Xstrata Canada Corporation	Mine Matagami	3	3	0	1	7
Les Mines Agnico-Eagle	Division Laronde	1	0	0	5	6
Inmet Mining Corporation	Division Troilus	0	1	0	4	5
IAMGOLD Corporation	La Mine Niobec	3	0	0	2	5
Ressources Métanor inc.	Mine Bachelor	0	0	5	0	5
LAB CHRYSOTILE	LAB CHRYSOTILE - THETFORD MINES	0	1	2	0	3
Aurizon Mines Ltd.	Casa Berardi	1	0	0	1	2
MINE JEFFREY	Mine Jeffrey	0	0	1	1	2
Corporation minière Alexis	Mine lac Herbin et concentrateur Aurbel	0	2	0	0	2
Mines d'Or Wesdome limitée	Complexe minier Kiena	0	0	0	1	1

Ces tableaux (Tab 1 a-b-c-d) présentent les rejets maximums d'une substance dans un milieu donné (air, eau sol, parc à résidus) par une société minières. Par exemple, dans le premier tableau (AIR), c'est l'usine de bouletage de Port-Cartier d'ArcelorMittal Mines Canada qui a rejeté dans l'air le plus de monoxyde de carbone, d'oxydes d'azote et de dioxyde de soufre . Des autres minières ont aussi rejeté ces substances mais dans des quantités moindres que l'usine de Port-Cartier.

Le tab 2 présente un sommaire du nombre de fois qu'une minière est l'émetteur maximum d'une substance dans un milieu ainsi qu'un score total des maximums.

Source : Inventaire national des rejets de polluants 2010.
L'INRP est l'inventaire légiféré du Canada, accessible au public
des polluants rejetés (dans l'atmosphère, dans l'eau et dans le sol)

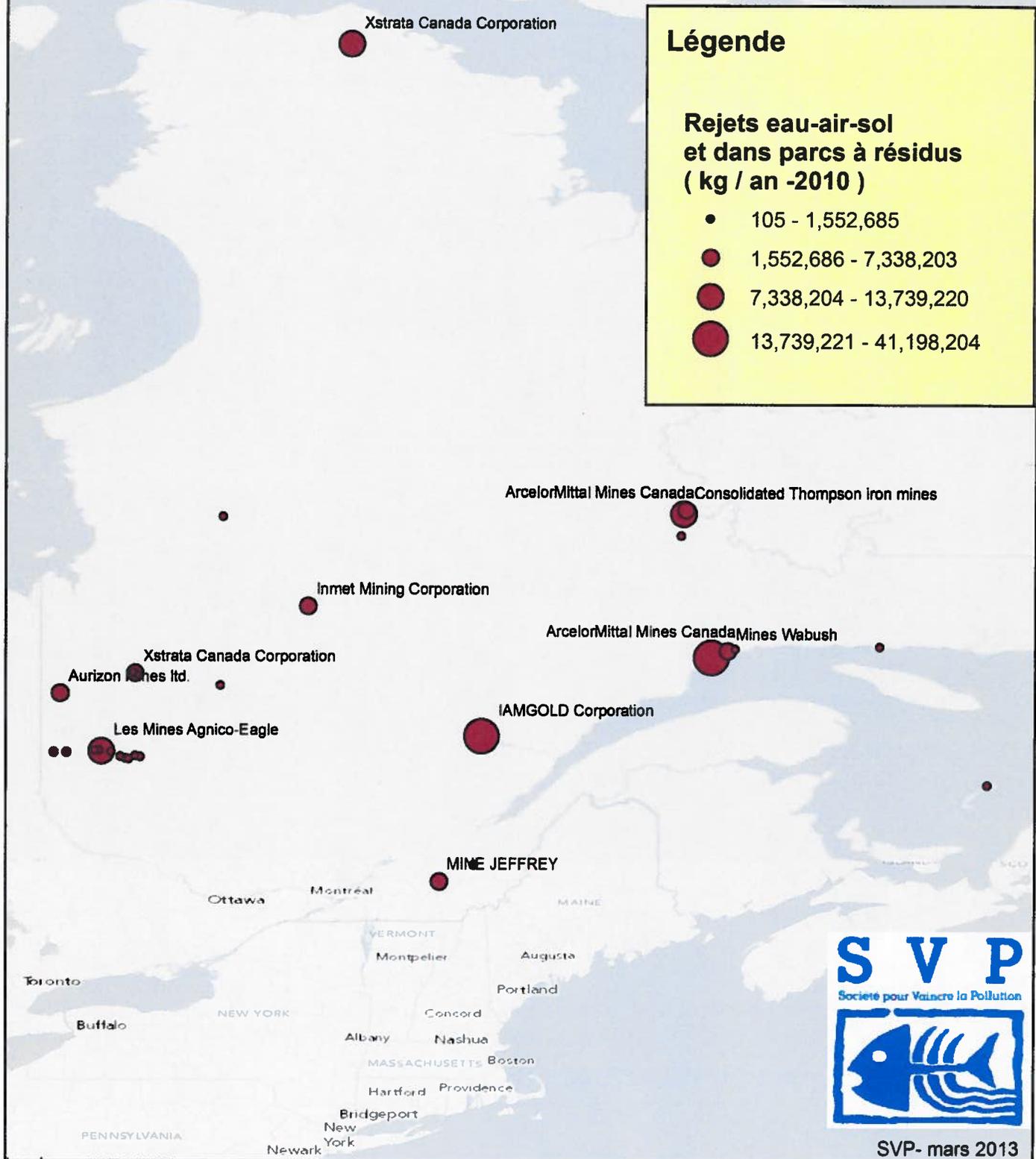
CAPERNE – 048ME
C.P. – P.L. 43
Loi sur les mines

Rejets eau-air-sol et dans les parcs à résidus des sociétés minières du Québec en 2010

Légende

Rejets eau-air-sol
et dans parcs à résidus
(kg / an -2010)

- 105 - 1,552,685
- 1,552,686 - 7,338,203
- 7,338,204 - 13,739,220
- 13,739,221 - 41,198,204



Source : Inventaire national des rejets de polluants 2010.
L'INRP est l'inventaire légiféré du Canada, accessible au public
des polluants rejetés (dans l'atmosphère, dans l'eau et dans le sol)

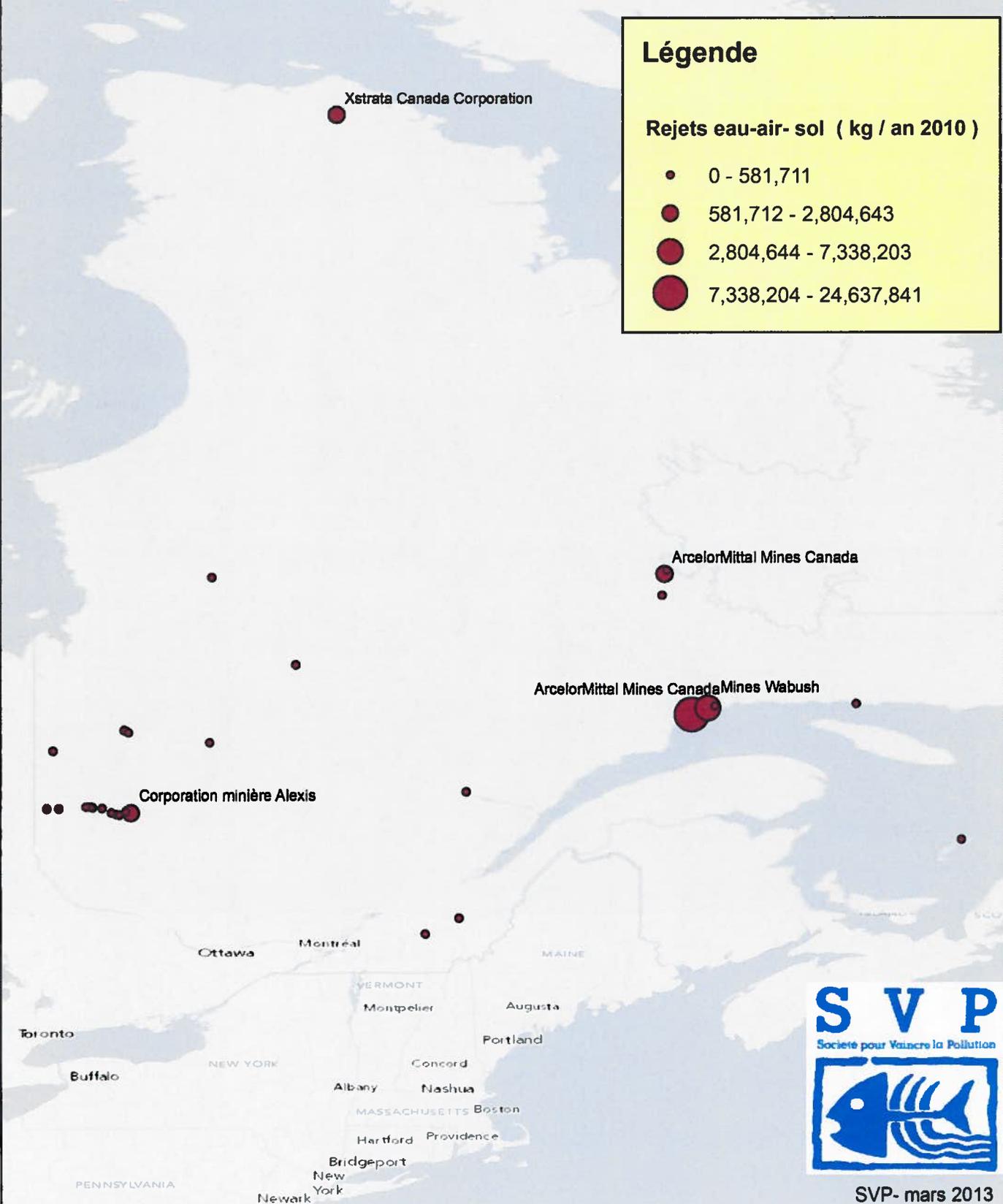
CAPERN – 048MF
C.P. – P.L. 43
Loi sur les mines

Rejets eau-air-sol des société minières du Québec en 2010

Légende

Rejets eau-air- sol (kg / an 2010)

- 0 - 581,711
- 581,712 - 2,804,643
- 2,804,644 - 7,338,203
- 7,338,204 - 24,637,841



SVP- mars 2013